



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2070507
dossier lié n° 2040330

Maisons-Alfort, le 10 septembre 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
PALERMO, n° intrant 2070507**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 20/08/2007 d'un dossier, déposé par HERMIONE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PALERMO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit DAUPHIN-O-465 WG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2040330, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2008;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PALERMO est bien strictement identique à celle déclarée pour DAUPHIN-O-465 WG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PALERMO, présentée par HERMIONE , mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DAUPHIN-O-465 WG.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND